

**REPUBLIQUE DU NIGER**

*Fraternité - Travail – Progrès*



**CABINET DU PREMIER MINISTRE**

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)



**Secrétariat exécutif**



**Mieux Comprendre les Objectifs d'Aichi du Plan Stratégique  
2011- 2020 de la Convention sur la Diversité Biologique.**

**Juillet, 2016**

# Les Objectifs d'Aichi en Images

Le Plan stratégique 2011- 2020 de la convention sur la diversité biologique comprend, 20 objectifs dits « Objectifs d'Aichi »

Ces Objectifs sont répartis en 5 buts stratégiques-traitant les causes sous-jacentes à la perte de la biodiversité.

## But stratégique A :

But A : s'attaquer aux causes sous-jacentes de la perte de biodiversité, en intégrant ces problèmes aux préoccupations des gouvernements.

### Objectif A.1

« D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable. »



Girafe, sous espèce Péralta/ Kouré/Niger



Zébu Azawak dans un marché à bétail au Niger

### Objectif A.2

« D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification. »



*Fixation des dunes mouvantes et lutte contre la pauvreté, La commission sur la biodiversité en pleine réunion dans le processus de révision de la stratégie sur la biodiversité Niger*

### Objectif A.3

*« D’ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d’éviter les impacts défavorables, et des incitations positives en faveur de la conservation et de l’utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d’une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales. »*



*Mare artificielle dans la réserve de faune de Gadabedji (Projet Niger Fauna Corridor)*



*Encourager la Femme Nigérienne dans la restauration des écosystèmes*

## Objectif A.4

« D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres. »



Champs de mil enrichi avec des engrais organiques    Utilisation durable de ligneux par les caprins

## But stratégique B)

But B : réduire les pressions directes exercées sur la biodiversité et encourager son utilisation durable ;

## Objectif B.5

« D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites. »



Ecosystème bien conservé : portion du Parc National du W du Niger



## Objectif B.6

« D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres. »



Eviter la surpêche et les mauvaises pratiques de pêche

## Objectif B.7

« D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la silviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique. »



Ouverture de la pêche dans le lac de Guidimouni/Zinder    Labour des champs dunaires dans la région de Maradi/Niger ;

## Objectif B.8

« D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique. »



*Eviter la surdose d'engrais chimiques*

## Objectif B.9

« D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces. »



*Lutter contre la pollution par la Jacinthe d'eau du fleuve Niger*

## Objectif B.10

« D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les réécifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement. »

Nom-Applicable au Niger

## But stratégique C)

But C : améliorer l'état de la biodiversité en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique ;

## Objectif C.11

« D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin. »



Le Complexe Parc Régional du W(Niger-Burkina- Bénin)



Protection des espèces Sahélo-saharienne (réserve de Termit - Tintouma/Niger)



## Objectif C.12

« D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu. »



Espèce menacée : *Addax nasomaculatus* au Niger

## Objectif C.13

« D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité génétique. »



Espèces animale et végétale les plus cultivées au Niger

## But stratégique D

But D : accroître les avantages pour tous de la biodiversité et des écosystèmes ;



## Objectif D.14

« D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables. »



Une cuvette, base nourricière des populations, en proie à L'ensablement dans le département de Gouré/Zinder

## Objectif D.15

« D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15 % des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification. »



Adaptation face aux Changements Climatiques des populations vulnérables au Niger-Travaux de récupération de terre dégradée en cours

## Objectif D.16

« D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale. »



*Transformation des ressources génétiques (fabrication du savon à base du fruit de karité)*

## But stratégique E

But E : renforcer la mise en œuvre grâce à la planification participative, à la gestion des connaissances et au renforcement des capacités.

## Objectif E.17

« D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique. »



*Atelier de validation de la Stratégie Nationale et Plan d'actions sur la Biodiversité du Niger par la commission Technique sur la Diversité Biologique*

## Objectif E.18

« D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux pertinents. »



Séance de travail entre les membres de la communauté locale

## Objectif E.19

« D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées. »



Initiation des étudiants dans les Recherches scientifiques



## Objectif E.20

*« D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier.*



*Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du plan Stratégique 2011-2020 de la convention sur la diversité biologique*